



24 mars 1999
Français
Original: anglais

**Comité spécial créé par la résolution 51/210
de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996**
Troisième session
15-26 mars 1999

Proposition présentée par le Mexique

Amendements à l'article 17 (A/AC.252/1999/WP.47)

1. Renuméroter le paragraphe 1 c) pour en faire le paragraphe 1 b) iv).
 2. Renuméroter le paragraphe 1 d) pour en faire le paragraphe 1 c) et y apporter la modification ci-après :
 - «c) Les États doivent également envisager de prendre des mesures pour détecter ou surveiller ...»
-